



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 20826

Texte de la question

M. René Rouquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés rencontrées par les réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficultés (RASED). Ces réseaux ont pour mission, en partenariat avec les enseignants, d'aider sur le temps scolaire les élèves en difficultés scolaires, et ce, au travers de l'intervention d'enseignants spécialisés chargés de l'aide pédagogique (maîtres d'adaptation), chargés de l'aide rééducative (rééducateurs) et de psychologues. De nombreux réseaux sont actuellement confrontés à de grandes difficultés, du fait de la diminution du nombre de postes (les recrutements ne compensant notamment pas les départs), de l'insuffisance de formation des personnels qui y sont affectés, et de modalités de fonctionnement qui ne permettent pas aux réseaux d'intervenir aisément. Il est aujourd'hui à noter que, compte tenu du nombre d'élèves qui devraient bénéficier de ce soutien et de l'inadéquation des moyens pour pouvoir y faire face, de nombreux enseignants ne font plus la démarche de solliciter ces moyens. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour renforcer tous les dispositifs de lutte contre l'échec scolaire et, particulièrement, valoriser l'action de ces réseaux, fondamentaux dans la prévention et la prise en charge des difficultés.

Texte de la réponse

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à 24 heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent 2 heures au maximum d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces deux heures, dégagées dans l'emploi du temps des enseignants, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans la classe dans le cadre des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) avec, le cas échéant, la participation d'autres maîtres, notamment les enseignants spécialisés des RASED (réseaux d'aide aux élèves en difficulté). Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève. Dans ce nouveau contexte, le rôle des enseignants qui exercent dans les RASED devra évoluer. Il conviendra notamment que l'action de ces personnels soit mieux centrée sur les écoles où le nombre et la nature des difficultés rencontrées par les élèves sont plus importants qu'ailleurs.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20826

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2008, page 3174

Réponse publiée le : 20 mai 2008, page 4224